

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ  
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-16  
EN DATE DU 22 mars 2021  
LE MAIRE,



## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice DALINO, maire.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

18 janvier 2021

#### PRESENTS :

##### **Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX.

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

##### **Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN-SEMPEY – DAVID (arrivée à 18h13) – GRELIER – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC – METENS – PELLETIER (arrivée à 20h05).

**Messieurs** DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD.

#### PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné procuration à MME ANDRIAMANDIMBY,  
MME PELLETIER a donné procuration à M. JOSTE (jusqu'à son arrivée à 20h05).

#### SECRETAIRE: M. DUFFE

Présent mais ne participant pas aux débats : **M. HARSCOUE**T, Directeur Général des Services.

**M. LE MAIRE** procède à l'appel et désigne **M. DUFFE** comme secrétaire de séance.

**M. LE MAIRE** annonce que deux points d'actualités vont être présentés avant d'entamer l'ordre du jour du conseil municipal.

**M. LE MAIRE** invite **M. GUILLOUËT** à présenter le premier point qui concerne le projet d'installation d'un centre de vaccination COVID-19 sur la Ville.

*MME DAVID arrive en séance.*

**M. GUILLOUËT** explique que l'ouverture du site, initialement prévue début février, va être différée faute d'approvisionnement suffisant en vaccins. **M. GUILLOUËT** précise que, dans un premier temps, une seule ligne de vaccination sera mise en place avec des professionnels de santé issus du territoire du Pays de Brocéliande ; le site permettant, en cas de besoin, le déploiement de 8 lignes de vaccination simultanées.

**M. GUILLOUËT** présente les aménagements à réaliser préalablement à l'ouverture du centre de vaccination et explique que la municipalité cherche à obtenir des partenaires institutionnels pour participer au financement de ces derniers.

**M. LE MAIRE** ajoute que la Ville se tient prête pour cette ouverture et demeure dans l'attente des consignes de l'ARS et de la Préfecture, dès lors que les difficultés d'approvisionnement en doses vaccinales seront résolues. **M. LE MAIRE** précise que la campagne de vaccination a cependant pu être lancée à l'EHPAD de Montfort-sur-Meu.

**M. LE MAIRE** poursuit avec la présentation du second point d'information qui concerne la situation de la famille HAMZI, d'origine albanaise. **M. LE MAIRE**, dans une démarche personnelle, invite les élus qui le souhaitent, à soutenir cette famille sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français, faute de renouvellement de leurs titres de séjour. **M. LE MAIRE** explique que cette famille, qui habite Breteil depuis 5 ans, est parfaitement intégrée, les parents travaillant à la Cooperl et 3 des 4 enfants étant scolarisés à Montfort-sur-Meu. Néanmoins, sans régularisation de leur situation, ils seront expulsés du territoire. **M. LE MAIRE** précise ainsi que, symboliquement, pour marquer leur soutien à la famille, Madame le Maire de Breteil et lui-même ont décidé de célébrer les parrainages républicains des enfants, d'ici à l'audience au Tribunal Administratif le 20 février prochain.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020**

**M. LE MAIRE** demande s'il y a des remarques à la relecture du procès-verbal du 16 novembre 2020.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2020.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**M. LE MAIRE** demande s'il y a des remarques à la relecture du procès-verbal du 14 décembre 2020.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020.

### **I - FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES**

#### **I.1 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**MME LE GUELLEC** rappelle que, suite à l'adoption du nouveau règlement intérieur, les 5 commissions existantes ont été, pour certaines, légèrement renommées et qu'une sixième commission a été créée à cette occasion.

**MME LE GUELLEC** précise que 7 à 8 élus sont désignés par commission, répartis de la manière suivante :

- 5 à 6 élus issus du groupe majoritaire "Partageons nos forces : inventons demain !"
- 2 élus issus des groupes minoritaires « L'Énergie du Collectif » et "Montfort pour vous, avec vous" »

Au regard des propositions de candidature des élus, **MME LE GUELLEC** propose la composition suivante pour les 6 commissions municipales :

<b>COMMISSION 1</b>	<b>COMMISSION 2</b>
<b>Stéphane GAUTHIER</b>	<b>Gaëlle PELLETIER</b>
Christine FAUCHOUX	Pierre GUILLOUET
Violette BIRLOUET	Candide RICHOUX
Jean-Luc BOURGOGNON	Leïla CANOVAS
Marie METENS	Philippe DUFFE
Erika GRELIER	Wilfried FIERDEHAICHE
Véronique HUET	Erika GRELIER
	Mathilde CHAUVIN

COMMISSION 3	COMMISSION 4
<b>Marcelle LE GUELLEC</b>	<b>Zoë HERITAGE</b>
Wilfried FIERDEHAICHE	Frédéric DESSAUGE
Patricia ANDRIAMANDIMBY	Violette BIRLOUET
Déborah LE BAIL-POUTREL	Eric NEDELEC
Nicolas ANDRIAMANDIMBY	Morgane LE PALLEC
Thierry TILLARD	Delphine DAVID
Mathilde CHAUVIN	Dominique THIRION

COMMISSION 5	COMMISSION 6
<b>Véronique HUET</b>	Quentin JOSTE
Nicolas LE BRAS	Jean-Luc BOURGOGNON
Philippe DUFFE	Christine FAUCHOUX
Michel BERTRAND	Marie METÈNS
Quentin JOSTE	Nicolas ANDRIAMANDIMBY
Christine FAUCHOUX	Mathilde CHAUVIN
Delphine DAVID	Véronique HUET

**MME LE GUELLEC** ajoute que la nouvelle commission 6 sera réunie début mars prochain pour désigner un vice-président.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ARRÊTE** la composition des 6 commissions municipales tel que présenté ci-dessus.

## **I.2 – MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL**

**M. BERTRAND** explique que la charte du télétravail est l'aboutissement d'un travail collaboratif mené au sein du Comité Technique de fin 2020 à début 2021. **M. BERTRAND** salue la qualité du travail du Directeur Général Adjoint, préalablement à ces réunions, qui a permis d'aborder le sujet avec une base documentaire complète.

**M. BERTRAND** précise que la charte proposée définit les modalités de mise en œuvre du télétravail, les droits et obligations de l'agent comme de l'employeur dans ce dispositif ainsi que les modalités d'accompagnement et de prévention des risques, notamment psychosociaux.

**M. BERTRAND** expose les principes généraux de la mise en œuvre du télétravail dans les services municipaux. **M. BERTRAND** indique que celui-ci est instauré sur la base du volontariat avec accord exprès du responsable hiérarchique, conditionné par le bon fonctionnement du service, avec une présence effective minimale obligatoire. **M. BERTRAND** précise que le dispositif est réversible.

**M. BERTRAND** ajoute que tous les agents publics, quelle que soit la quotité de travail, peuvent prétendre au télétravail, exceptés les contractuels de droit privé. Une ancienneté de 3 mois de présence effective sur le poste est néanmoins requise ainsi qu'une certaine autonomie et aisance dans les fonctions.

Ainsi, **M. BERTRAND** indique que, si son poste le permet, tout agent pourra solliciter 1 jour de télétravail fixe par semaine et/ou 1 jour de télétravail flottant par mois, étant entendu que les jours de télétravail ne sont ni reportables, ni fractionnables en ½ journées et non proratisés au temps de travail.

**MME CHAUVIN** s'interroge sur le délai sous lequel la charte du télétravail pourra être mise en œuvre. **MME CHAUVIN** précise qu'en comité technique, il a été annoncé que le dispositif serait instauré à l'issue de l'état d'urgence sanitaire. Cependant, puisque la charte du télétravail autorise à déroger en cas de pandémie, **MME CHAUVIN** demande s'il est possible de l'appliquer dès maintenant.

**MME LE GUELLEC** précise que la charte fait effectivement état d'une application suite à la levée de l'état d'urgence sanitaire, soit après le 16 février prochain (*date en vigueur à la tenue de la séance*). De plus, la loi d'urgence sanitaire étant prolongée jusqu'en juin 2021, **MME LE GUELLEC** répond qu'il faudra donc probablement encore attendre pour la mise en place du dispositif.

**MME CHAUVIN** estime malgré tout qu'une mise en place pourrait être effective immédiatement car la charte elle-même permet de déroger à l'organisation du télétravail tel que proposé, notamment en cas de pandémie. **MME CHAUVIN** considère que cela donnerait un cadre juridique que n'offre pas le travail à distance actuellement pratiqué dans les services.

**MME LE GUELLEC** convient qu'il est possible d'y réfléchir selon les annonces du Gouvernement suite au 16 février prochain, et d'envisager éventuellement une mise en place plus rapidement.

**MME CHAUVIN** demande si l'ouverture du télétravail aux contractuels et aux alternants pourrait être envisagée, dès lors que le poste et la maturité de l'individu le permettent. **MME LE GUELLEC** répond que la mise en place du télétravail pour les services municipaux est une nouveauté en soi qui nécessitera probablement des ajustements après une première période d'observation. **MME LE GUELLEC** ajoute que la charte pourra ainsi connaître des évolutions afin de s'adapter aux besoins de la Ville et de se conformer aux lois en vigueur.

**MME CHAUVIN** s'interroge sur la sécurité du réseau informatique du fait des accès à distance générés pour les agents en télétravail.

**MME LE GUELLEC** confirme que le sujet est actuellement évoqué en interne pour considérer les risques encourus. **MME LE GUELLEC** ajoute que l'intervention d'un prestataire extérieur pourra être envisagée si nécessaire.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de l'instauration du télétravail au sein des services de la ville de Montfort-sur-Meu sur les bases de la charte proposée ;
- **PRÉVOIT** les crédits au budget 2021.

### **I.3 – CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

**M. DUFFE** explique qu'il convient de créer un poste non permanent pour renforcer l'équipe de nettoyage des locaux jusqu'à la fin de l'année scolaire, en raison de la pandémie de COVID-19 ; la mission étant assurée depuis le 01/09/2020 par un agent Eureka Emplois Services.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CRÉÉ** le poste non permanent, tel que présenté ci-dessous :

NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	METIER
<b>DU 01/02 AU 06/07/2021</b>			
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des locaux

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats afférents ;
- **PRÉVOIT** les crédits au budget 2021.

### **I.4 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

**M. BERTRAND** introduit le Débat d'Orientation Budgétaire en présentant la situation financière de la Ville.

En premier lieu, **M. BERTRAND** présente les résultats provisoires 2020 du budget principal avec un excédent de 832K€ en fonctionnement et un excédent de 6.5K€ en investissement.

Concernant l'évolution de l'épargne, **M. BERTRAND** déclare que 17.26 % des recettes réelles de fonctionnement ont été dégagés au titre de l'autofinancement

Au sujet de la dette, **M. BERTRAND** précise qu'aucun nouveau prêt n'a été souscrit en 2020 et que le ratio de désendettement est estimé, à la date du conseil, à 3.42 années, ce qui dégage une réelle capacité d'emprunt pour les projets du mandat.

Ensuite, **M. BERTRAND** expose les prévisions du budget 2021 avec, en section de fonctionnement, un montant estimé à 6 978 K€, avec notamment des faits marquants hors périmètre constant :

En recettes :

- - **12 K€** : Produits de services culturels
- - **4,8 K€** : Produits de location de salles
- Suppression des taxes à faible rendement

En dépenses :

- **50 K€** : Reconduction enveloppe « Crise sanitaire » (Masques, gel...)
- **40 K€** : Provision pour contentieux « Eau Potable »
- **30 K€** : Evènementiel
- **2 K€** : Eco-Pâturage
- **5,5 K€** : Travaux espaces verts en régie - Opération parking Pasteur

**M. BERTRAND** explique ensuite que les frais de gestion du personnel seront impactés par diverses évolutions légales au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme l'augmentation du SMIC horaire, les revalorisations indiciaires liées à la finalisation du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » ou encore la prorogation de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. **M. BERTRAND** ajoute que d'autres données incompressibles s'imposent à la Ville en 2021 comme l'organisation des élections départementales et régionales en juin, 3 départs en retraites prévus dans l'année et les renforts de personnel pour répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire actuelle.

**M. BERTRAND** donne la parole à **M. LE BRAS** pour aborder la section d'investissement.

**M. LE BRAS** indique que les ressources sont estimées à 4078 K€ et permettent le remboursement du capital de la dette à hauteur de 600K€, la provision du contentieux Eau potable pour 150K€ et des écritures d'ordre à 188K€ ce qui dégage une capacité d'investissement à hauteur de 3140K€.

**M. LE BRAS** présente les grandes orientations de la section d'investissement avec un budget de 611K€ dédié aux nouveaux projets (restructurations du COSEC, de l'Avant-Scène, de l'Hôtel de Ville, du restaurant scolaire Pays Pourpré, du Groupe Scolaire Moulin à Vent et du Camping municipal). **M. LE BRAS** poursuit avec le détail de la continuité des projets initiés par la précédente municipalité représentant 1305K€ (relevage de l'orgue, V6, Giratoire RD72, Parking Pasteur, Pôle Multimodal, Maison de Santé). **M. LE BRAS** expose ensuite les différents investissements en mobilier et matériel prévus à hauteur de 332K€ et une enveloppe de 846K€ dédiée à l'entretien de la voirie, des espaces verts et bâtiments municipaux.

**M. BERTRAND** reprend la parole pour la présentation des budgets annexes.

**M. BERTRAND** explique que le budget Assainissement est en excédent avec des résultats provisoires estimés à hauteur de 210K€ en fonctionnement et 906K€ en investissement. **M. BERTRAND** précise que l'année 2021 sera marquée par la poursuite des travaux issus du schéma directeur et la mise en œuvre d'un nouveau contrat de délégation de service public.

Concernant le résultat déficitaire en fonctionnement de l'Assainissement non Collectif, **M. BERTRAND** indique qu'il est proposé de renouvellement de l'inscription de 2000€, déficit qui se comble d'année en année avec la reprise des contrôles de branchements depuis 2019.

Quant au budget Gare-Garun, **M. BERTRAND** explique que 2020 a marqué le versement de la 5<sup>ème</sup> et dernière subvention d'équilibre depuis le budget principal, permettant ainsi la clôture de ce budget annexe en 2021.

**M. LE MAIRE** rappelle qu'il s'agit de premières orientations avec des chiffres qui seront à affiner préalablement au vote du budget en mars prochain. **M. LE MAIRE** regrette de ne pas pouvoir annoncer plus de projets d'autant que la situation financière de la Ville est saine. **M. LE MAIRE** évoque la possibilité d'emprunter à court terme pour profiter de l'opportunité de taux intéressants. Néanmoins, **M. LE MAIRE** note la perte de certaines recettes et l'ajout de charges qui s'imposent à la Ville du fait de la crise sanitaire, ce qui impacte l'auto-financement. De plus, **M. LE MAIRE** ajoute que l'état bâtiminaire et de voirie de la Ville oblige à des travaux de réfection difficiles à reporter.

**M. LE MAIRE** conclut en indiquant que l'incertitude liée à la crise sanitaire combinée à des investissements non réalisés précédemment, compliquent la construction de ce premier budget. Pour autant, **M. LE MAIRE** rappelle qu'il maintient les objectifs de son groupe en ne faisant pas évoluer le taux d'imposition, en maîtrisant les charges de fonctionnement et en ayant recours à l'emprunt.

**M. LE MAIRE** donne la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer pour ce débat.

**MME DAVID** intervient en remerciant tout d'abord **M. BERTRAND** pour ses propos en faveur de la bonne situation financière de la Ville à l'occasion de la commission Finances. **MME DAVID** évoque également l'origine du budget annexe Gare-Garun, et sa difficile gestion. **MME DAVID** tient à féliciter Maud Thiery (*responsable du service Finances de la Ville*) et le Directeur Général des Services pour l'aboutissement à la clôture de ce budget annexe sans trop affecter la section de fonctionnement.

**MME DAVID** annonce ensuite que son groupe ne souhaite pas prendre acte du débat d'orientation budgétaire, à moins qu'un réel débat ne s'instaure. **MME DAVID** considère que cette présentation ne révèle pas la stratégie financière et budgétaire proposée par la municipalité. **MME DAVID** regrette de ne pas voir transparaître les projets propres au groupe majoritaire envisagés pour ce mandat. **MME DAVID** estime que le débat devrait amener à une réflexion sur les choix réalisés.

**M. LE MAIRE** rétorque à **MME DAVID** que la stratégie budgétaire apparaît dans le rapport d'orientation budgétaire annexé à la note de synthèse qui a été adressée à tous les élus. **M. LE MAIRE** ajoute que cette première proposition va nécessairement être amenée à être retravaillée d'ici à la présentation du budget primitif à la prochaine séance du conseil municipal. Sur le manque de projets pour la Ville, **M. LE MAIRE** répond que des priorités ont été avancées dans les orientations budgétaires présentées pour 2021. En outre, **M. LE MAIRE** précise que la municipalité se doit de poursuivre certains projets d'ores et déjà engagés par la précédente municipalité, ce qui contraint cette première élaboration du budget. **M. LE MAIRE** rappelle que son mandat s'établit sur 6 ans et qu'il n'est pas réalisable de retranscrire tous les engagements de campagne dès la première année.

**Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER et MM. TILLARD et THIRION** ne souhaitent pas prendre acte du débat.

#### **Le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021,
- **PREND** acte des orientations annoncées.

**M. FIERDEHAICHE** intervient pour faire part de son étonnement suite à l'intervention de **MME DAVID**. **M. FIERDEHAICHE** se remémore les propos de **MME DAVID**, à l'occasion de la première séance du conseil municipal, indiquant vouloir travailler en bonne intelligence ; or, **M. FIERDEHAICHE** considère les interventions de **MME DAVID** comme « agressives et de mauvaise foi ».

Sur l'élaboration du budget, **M. FIERDEHAICHE** estime que le défaut d'entretien du patrimoine communal sur ces dernières années oblige, aujourd'hui, la municipalité en exercice à faire le nécessaire, ce qui limite ainsi fortement ses autres projets pour la Ville, bien qu'ils soient existants.

**MME DAVID** répond que la Ville dispose d'un patrimoine très important et qu'il faut effectivement faire des choix.

**MME DAVID** remercie **M. FIERDEHAICHE** pour cet échange qui aura éclairé le choix fait la municipalité d'entretenir le patrimoine communal.

## **II - URBANISME ET CADRE DE VIE**

### **II.1 – AVIS SUR LA VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX - ESPACIL HABITAT 1, ALLÉE DES TAMINIERS POUR LE 10 SEPTEMBRE 2020**

**M. BOURGOGNON** présente le collectif situé au 1 allée des Taminiers dont les logements en location pourront être cédés aux occupants, sans mise en demeure de quitter le bien et sous condition qu'ils occupent celui-ci depuis au moins 2 ans.

**M. BOURGOGNON** explique que le prix de vente des logements a été fixé par Espacil Habitat en prenant en considération le prix marché décoté, afin de faciliter l'accession sociale à la propriété.

**M. LE MAIRE** ajoute que cette démarche entre également dans les obligations de la loi ELAN.

**MME GRELIER** demande que l'on puisse s'assurer que les bénéficiaires soient effectivement des foyers à bas revenus.

**M. BOURGOGNON** répond que seuls les occupants depuis au moins 2 ans peuvent prétendre au dispositif d'accession, ce qui sous-entend qu'il s'agit de familles répondant initialement aux critères d'attribution d'un logement social.

**MME GRELIER** demande si les prix de vente des logements ont été communiqués.

**M. BOURGOGNON** répond que non, pour l'instant.

**M. LE MAIRE** ajoute qu'Espacil confirme qu'il n'y a pas de risque spéculatif.

**MME HUET** demande si le nombre d'acquéreurs est connu.

**M. BOURGOGNON** répond que le contact avec les locataires se fera par Espacil, une fois la délibération prise par le Conseil Municipal.

**M. TILLARD** demande si ce dispositif ne sera proposé strictement qu'aux six locataires de cette résidence.

**M. GAUTHIER** répond que les locataires occupants de cette résidence seront effectivement prioritairement sollicités. Néanmoins, en cas de refus, **M. GAUTHIER** précise que le logement pourrait être proposé à la vente à d'autres bénéficiaires qui remplissent les mêmes conditions dans le parc locatif social et sous réserve que l'occupant accepte d'être relogé dans un autre collectif. **M. GAUTHIER** ajoute que si un logement acquis dans le cadre de ce dispositif était revendu dans les 3 ans, Espacil en serait informé et se trouverait être prioritaire au rachat.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ÉMET** un avis favorable sur la mise en vente de 6 logements situés 1, allée des Taminiers.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

### **III - ÉDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITÉS, SANTÉ, FAMILLE**

#### **III.1 – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

**MME RICHOUX** présente la réflexion qui a été menée sur les rythmes scolaires.

**MME RICHOUX** explique qu'un sondage a été soumis aux familles et enseignants révélant que, pour les maternelles, une majorité de parents est favorable au retour à la semaine de 4 jours. Concernant le niveau élémentaire, **MME RICHOUX** indique que la tendance émise par les familles est en faveur du maintien de la semaine aux 4.5 jours alors que les enseignants et ATSEM sont majoritairement pour un retour à 4 jours.

**MME RICHOUX** note l'importance et la qualité des TAP proposés compte tenu de la richesse associative sur la Ville. **MME RICHOUX** ajoute que la semaine de 4 jours sur l'ensemble des écoles élémentaires aurait par conséquent un impact négatif sur les emplois des animateurs.

En synthèse de ce constat, **MME RICHOUX** indique que la proposition qui va être faite au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) est la suivante :

En élémentaire :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi :**  
8h25-11h45 / 13h30-15h15  
puis TAP jusqu'à 16h30
- **mercredi**  
8h25-12h05

En maternelle :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi**  
8h30-11h40/13h35-16h25

**MME RICHOUX** rappelle ensuite que la décision finale revient à l'Inspecteur Académique.

**MME DAVID** partage ce constat quant à la qualité des TAP proposés et espère que le DASEN acceptera la proposition faite par le Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE** considère cette organisation comme satisfaisante pour le plus grand nombre, en premier lieu pour les enfants mais également les familles comme les animateurs.

**M. JOSTE** note qu'il y a plus de TAP proposés aux enfants permettant ainsi la mise en place de temps plus libres, correspondants aux attentes des familles. **M. JOSTE** précise que la restructuration des groupes scolaires devra prendre en compte l'agencement de locaux destinés aux temps scolaires comme aux temps périscolaires en autonomie.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ÉMET** un avis favorable sur le maintien de la semaine de 4.5 jours pour les élèves des écoles élémentaires publiques et le passage à la semaine de 4 jours pour les élèves des écoles maternelles publiques ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

## **IV - CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, PATRIMOINE**

### **IV.1 – COMITÉ DE PILOTAGE DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®**

**MME LE BAIL-POUTREL** explique que le comité de pilotage des Petites Cité de Caractère® doit être renouvelé pour la période 2021-2025.

**MME LE BAIL-POUTREL** propose la composition suivante :

- **Les élus :**
  - Marcelle LE GUELLEC, 1<sup>ère</sup> adjointe, commune de Montfort.
  - Déborah LE BAIL-POUTREL, conseillère municipale déléguée à la valorisation du patrimoine.
  - Eric NEDELEC, conseiller municipal délégué aux forêts et rivières.
  - Armand BOHUON, délégué intercommunal au patrimoine remarquable et au Tourisme.
- **Les techniciens :**
  - Virginie DRÉANO, direction des affaires culturelles.
  - Yann BARON, service patrimoine.
  - Julien CHEVIRÉ, service aménagement et développement du territoire
  - Claire LUCAS, association des Petites Cités de Caractère®.
  - Servane LÉRUSSE, office du tourisme intercommunal.
  - Cécile DELARUE, patrimoine intercommunal.
  - Un(e) professionnel(le) représentant le service inventaire du patrimoine Région Bretagne.

**MME LE GUELLEC** précise que cette instance va travailler sur l'établissement du Programme Pluriannuel de Valorisation des Patrimoines. **MME LE GUELLEC** ajoute que des habitants pourront participer aux réflexions de ce comité de pilotage au gré des projets travaillés dans le cadre du label.

**MME DAVID** demande à connaître l'avancement de la mise en place du dispositif Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**MME LE GUELLEC** répond qu'un travail est fait en lien avec Montfort Communauté, mais son aboutissement est ralenti faute du déplacement d'un inspecteur du Ministère de la Culture sur la Ville pour délimiter son périmètre.

**MME DAVID** déplore le retard pris dans la procédure et suggère que **M. LE MAIRE** ou le Président de Montfort Communauté puisse interpellier le Ministre de la Culture quant à cette situation.



**M. LE MAIRE** confirme avoir fait remonter ce dysfonctionnement au Secrétaire Général de la Préfecture lors de son passage à Montfort Communauté et précise, de plus, avoir co-signé un courrier pour interpeller le Ministre de la Culture, sans suite à ce jour.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉSIGNE** comme représentants au sein du Comité de Pilotage *Petites Cités de Caractère*® de Bretagne de la commune les personnes suivantes :
  - **Les élus :**
    - Marcelle LE GUELLEC, 1<sup>ère</sup> adjointe, commune de Montfort.
    - Déborah LE BAIL-POUTREL, conseillère municipale déléguée à la valorisation du patrimoine.
    - Eric NEDELEC, conseiller municipal délégué aux forêts et rivières.
    - Armand BOHUON, délégué intercommunal au patrimoine remarquable et au Tourisme.
  - **Les techniciens :**
    - Virginie DRÉANO, direction des affaires culturelles.
    - Yann BARON, service patrimoine.
    - Julien CHEVIRÉ, service aménagement et développement du territoire
    - Claire LUCAS, association des Petites Cités de Caractère®.
    - Servane LÉRUSSÉ, office du tourisme intercommunal.
    - Cécile DELARUE, patrimoine intercommunal.
    - Un(e) professionnel(le) représentant le service inventaire du patrimoine Région Bretagne.

**IV.2 - VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES AVÉLIA**

**MME LE GUELLEC** rappelle que les médiathèques du réseau disposent d'un règlement commun pour une cohérence renforcée au niveau des pratiques et du discours aux publics. **MME LE GUELLEC** explique néanmoins qu'une délibération par commune est nécessaire en cas de modification.

**MME LE GUELLEC** expose la principale modification proposée qui consiste en une adaptation du règlement intérieur au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). **MME LE GUELLEC** précise qu'à cette occasion, il est également proposé de retirer du règlement intérieur, les données pratiques susceptibles d'évoluer dans le temps afin d'éviter de multiplier les délibérations en cas de modification.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** le règlement intérieur amendé du réseau des médiathèques.

**IV.3 - DEMANDE DE GRATUITÉ DE L'AVANT-SCÈNE LE 13 MARS 2021 POUR MONTFORT COMMUNAUTÉ**

**MME LE GUELLEC** présente la demande de gratuité pour l'utilisation de la salle de l'Avant-Scène, formulée par Montfort Communauté pour une représentation théâtrale le 13 mars prochain en ouverture de la semaine de l'Égalité.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCORDE** la gratuité de l'Avant-scène le 13 mars 2021 à Montfort Communauté ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.

## **IV - TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉS, GESTION DES RISQUES**

### **V.1 – FGDON ILLE-ET-VILAINE - CONVENTION MULTI-SERVICES / PERIODE 2021/2024**

**M. NEDELEC** rappelle les missions de cette fédération spécialisée dans la lutte contre les organismes nuisibles avec laquelle la Ville conventionne depuis plusieurs années.

**M. NEDELEC** indique qu'il est proposé de renouveler cette convention pour 3 ans avec une participation annuelle de 310€.

#### **Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention multi-services 2021/2024 avec la FGDON 35.

### **V.2 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'OVINS SUR LES SITES DE L'ETANG DE LA CANE ET DU CAMPING MUNICIPAL - VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU / DERVENN ECO-PATUR'**

**MME HÉRITAGE** présente le projet de mise en place d'un éco-pâturage avec des moutons d'Ouessant sur les sites de l'Étang de la Cane et du camping municipal. **MME HÉRITAGE** précise que tous les chemins existants seront conservés.

**MME HÉRITAGE** expose les engagements du prestataire DERVENN ECO-PATUR' qui consistent essentiellement en la gestion du troupeau et l'entretien du site. **MME HÉRITAGE** explique ensuite que la Ville s'engage à fournir et installer les clôtures et panneaux pédagogiques.

**MME HUET** demande à connaître le nombre d'animaux présents sur chaque site.

**MME HÉRITAGE** répond que le même troupeau, composé de 6 à 8 moutons, sera déplacé d'un site à l'autre. **MME HÉRITAGE** ajoute que 2 ou 3 chèvres compléteront temporairement le troupeau au début pour nettoyer les ronces qui auraient envahis les espaces auxquels les montons ne peuvent accéder.

**M. TILLARD** demande s'il est prévu de déplacer le troupeau sur d'autres sites de la Ville, si nécessaire.

**MME HÉRITAGE** confirme que l'IME a manifesté son intérêt pour accueillir les moutons.

**M. LE MAIRE** ajoute que le site de la station d'épuration pourrait également accueillir de l'éco-pâturage, le délégataire Véolia l'ayant prévu dans le contrat de concession.

**MME HUET** demande le coût de la prestation annuelle.

**MME HÉRITAGE** répond que, pour cette première année, l'investissement pour la clôture représente 4.5K€ auxquels s'ajouteront ensuite 2.2K€ par an pour l'entretien.

**MME HUET** salue la démarche qui s'inscrit comme un projet écologique, ludique et pédagogique qui méritait d'être mise en place sur la Ville.

#### **Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Montfort-sur-Meu et l'entreprise DERVENN ECO-PATUR' ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'ovins sur les sites de l'Étang de la Cane et du camping municipal par l'entreprise DERVENN ECO-PATUR' et toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

### PLUi DE MONTFORT COMMUNAUTÉ - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLUi AVANT APPROBATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**M. LE MAIRE** regrette que le sujet n'ait pas pu être abordé en commission Développement Urbain du 05 janvier 2021, la demande de délibération étant parvenue aux services de la Ville ultérieurement.

**M. LE MAIRE** invite **M. BOURGOGNON** à présenter les principales adaptations envisagées en vue de l'approbation du PLUi-h et les principales remarques formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) et à l'enquête publique.

**M. BOURGOGNON** déplore l'omniprésence d'acronymes au sein du document fourni ce qui en rend sa lecture difficile. **M. BOURGOGNON** précise qu'il en fera donc le descriptif autant que nécessaire pour plus de clarté.

**M. BOURGOGNON** rappelle tout d'abord les étapes de la procédure :

- **23/01/20** : arrêt du projet de PLUi-h
- **01/10 au 04/11/20** : enquête publique avec 11 permanences à Montfort Communauté et dans les communes
- **11/01/21** : échanges avec les PPA (Personnes Publiques Associées) sur les adaptations apportées au PLUi-h avant son approbation.

**M. BOURGOGNON** explique que préalablement à l'approbation au conseil communautaire, les avis des conseils municipaux des communes concernées sont sollicités.

**M. BOURGOGNON** indique que la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de PLUi-h assorti d'une réserve concernant la zone 2AUy de l'Abbaye, à savoir « Ouverture à l'urbanisation seulement si besoins avérés et justifiés, en concertation avec les riverains et dans une optique de démarche « Eviter, réduire, compenser ».

**M. BOURGOGNON** ajoute que la commission d'enquête a également formulé 6 recommandations :

1. Compléter le dossier pour mieux justifier de certains choix d'aménagement
2. Porter une attention particulière et concertée sur l'aménagement du secteur du pôle d'échanges multimodal de Montfort
3. Revoir le phasage 1AU/2AU (habitat, activités, équipements) avec conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU
4. S'assurer du respect de densités notamment sur certains secteurs OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
5. Démarche « Eviter, réduire, compenser » dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation des zones et de l'aménagement de certains STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées).
6. Assurer le pilotage et le suivi du PLUi-h durant toute la durée de vie du document

**M. BOURGOGNON** présente ensuite les adaptations générales qu'il a été demandé d'apporter au dossier :

- Le renforcement de la justification des besoins de surfaces en extension pour l'habitat – Le rapport de présentation va être complété afin de mieux justifier les besoins de surfaces en extension pour l'habitat.
- Reclassement de certaines zones 1AU en 2AU, ceci concerne notamment Montfort-sur-Meu - Ce reclassement permettra de mettre l'accent sur la densification urbaine et de limiter le développement en extension à court terme (environ 50% en zone 1AU; 50% en zone 2AU).
- Meilleure prise en compte de la Trame Verte et Bleue - Des éléments complémentaires seront apportés pour prendre notamment en compte les derniers inventaires des zones humides réalisés par le syndicat de bassin, qui concernent notamment le territoire de Montfort-sur-Meu.

- Justification de certains STECAL - Certains STECAL, zones NL (Zone Naturelle) notamment, feront l'objet d'une redélimitation.
- Justifications des surfaces à vocation d'activités (notamment 2AU) - Concernant la zone de l'Abbaye, les riverains de la zone sont intervenus pour émettre leur opposition au projet qui est susceptible de modifier leur cadre de vie. Montfort Communauté a expliqué dans son mémoire en réponse les raisons du développement de la zone d'activités sur ce site. Pour protéger les habitations, il a été proposé la mise en place d'une zone-tampon (environ 15 mètres) en bordure des secteurs habités pour les préserver des nuisances potentielles immédiates. Ce dispositif sera complété lors de l'ouverture à l'urbanisation au sein de l'OAP.
- Accroissement de la densité sur plusieurs secteurs OAP - Plusieurs PPA souhaitent que la densité soit augmentée sur quelques secteurs lorsqu'elle n'atteint pas celle prescrite par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à savoir 25 logements/ha pour le pôle de Montfort, ou que cette densité plus faible soit justifiée. C'est notamment le cas pour la ZAC de Bromedou. Pour les secteurs en densification, il a été rappelé que la densité mise en place respecte la densité avoisinante observée conformément au SCOT.
- Objectifs de création de logements sociaux ou abordables dans les secteurs OAP.
- Bâtiments pouvant changer de destination - Pour tenir compte de demandes faites lors de l'enquête publique, plusieurs bâtiments supplémentaires seront identifiés sur les plans de zonage dès lors qu'ils répondent aux critères définis pour cette identification. Aucune demande ne concerne Montfort sur Meu.
- Evolution du zonage - quelques adaptations ponctuelles du zonage seront effectuées sans que cela ne remette toutefois en cause les orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

**M. BOURGOGNON** évoque les adaptations particulières au territoire de Montfort-sur-Meu avec notamment le reclassement d'une portion de la zone 1AU de la ZAC de Bromedou en 2AU. **M. BOURGOGNON** précise que la surface maintenue en zone 1AU permet à la commune de conserver un potentiel de développement à court terme en complément des opérations de densification et en attente de la ZAC de la Gare. Pour Bromedou, **M. BOURGOGNON** ajoute que le rapport de présentation sera par ailleurs complété pour reprendre les éléments figurant dans le dossier de création de la ZAC afin de justifier que la densité de 25 logements/ha ne soit pas atteinte (présence de zones humides, etc.). **M. BOURGOGNON** poursuit avec le projet de développement du pôle Gare (Montfort/Bédée) en expliquant que le rapport de présentation sera complété pour préciser que Montfort Communauté vient de lancer les études préalables à la création d'une ZAC et que le programme et les principes d'aménagement seront précisés dans le PLUi-h par la suite. L'OAP sera complétée pour préciser que les objectifs de densité à atteindre devront être supérieurs à 25 logements/ha. Par ailleurs, **M. BOURGOGNON** indique que le dernier inventaire des zones humides sera reporté sur les plans de zonage et que des linéaires supplémentaires y seront également identifiés. Concernant l'emplacement réservé n°20 près de la Gare, **M. BOURGOGNON** explique qu'il est destiné à la création d'un parking et qu'il verra sa vocation élargie à la création d'équipements publics au bénéfice de Montfort Communauté. **M. BOURGOGNON** termine avec l'emplacement réservé n°21 destiné à la création d'une liaison douce, néanmoins les propriétaires ayant formulé leur opposition à cet aménagement, **M. BOURGOGNON** explique qu'un recours risquerait de ne pas aboutir en faveur de la Ville et qu'il est préférable d'envisager un autre tracé.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

[mairie@montfort-sur-meu.fr](mailto:mairie@montfort-sur-meu.fr)

[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

**M. LE MAIRE** invite les élus qui le souhaitent à prendre la parole.

**MME DAVID** considère que cette délibération s'expose à un risque juridique du fait que le sujet n'ait pas été présenté préalablement en commission municipale. **MME DAVID** indique qu'une commission spéciale aurait pu se réunir. De plus, **MME DAVID** estime

que l'annexe transmise par Montfort Communauté manque de clarté pour permettre de délibérer de manière éclairée.

**MME DAVID** formule néanmoins quelques remarques notamment sur la zone 2AUY de l'Abbaye et s'interroge sur la stratégie poursuivie par Montfort Communauté en ne choisissant qu'une extension minimale pour le secteur économique. En outre, **MME DAVID** s'étonne de la répétition de la mise en place d'une zone-tampon de 15 mètres pour protéger les secteurs habités, alors même que ce dispositif ne s'est pas avéré satisfaisant pour les riverains de la zone du Pays Pourpré à Pleumeleuc.

Sur le pôle d'échange multimodal, **MME DAVID** aimerait connaître les intentions de Montfort Communauté en matière d'aménagement d'entrée de ville ou de densité à hauteur de 25 logements/ha que la ville de Bédée ne partageait pas jusqu'alors.

Concernant la justification des surfaces d'habitat, **MME DAVID** aimerait savoir si toutes les villes de l'intercommunalité sont mobilisées pour cet effort de densification des centres-villes et de quelle manière Montfort Communauté peut aider la Ville à atteindre cet objectif.

**MME DAVID** demande si la trame noire est toujours d'actualité.

Sur les STECAL, **MME DAVID** demande à connaître l'évolution du STECAL destiné à l'aire d'accueil des gens du voyage à Bédée.

Concernant l'objectif de création de logements sociaux ou abordables, **MME DAVID** s'interroge sur la manière de les créer car l'annexe ne fait pas apparaître de justifications.

Au sujet de l'emplacement réservé n°20, **MME DAVID** aimerait connaître le type d'équipements publics que Montfort Communauté envisage d'y créer. Concernant l'emplacement réservé n°21, **MME DAVID** rappelle la dangerosité de l'axe Rue de Rennes pour les cycles et le nécessaire aménagement d'une liaison douce pour relier la gare, quitte à envisager le contentieux.

**MME DAVID** déplore le manque de complétude du document fourni par Montfort Communauté et convient qu'elle ne pourra probablement pas obtenir les réponses à toutes ses questions à cette séance. Ainsi, compte tenu de ce manque d'information, **MME DAVID** annonce que son groupe ne prendra pas part à ce vote.

**M. BOURGOGNON** concède qu'il n'aura pas réponse à toutes ses questions et regrette ne pas avoir eu l'opportunité et le temps de travailler le document de manière plus approfondie avec les services de Montfort Communauté.

**M. BOURGOGNON** apporte cependant une précision quant à la densification du centre-ville en expliquant que des programmes immobiliers en cours ou à venir, en lieu et place de pavillons, auront forcément vocation à accueillir plus d'occupants. **M. BOURGOGNON** ajoute que quelques pistes peuvent également être envisagées comme le changement de destination de cellules commerciales en rez-de-chaussée vers des logements aménagés pour personnes âgées ou à mobilité réduite, ou encore des procédures d'expropriation sur des terrains en état de ruine manifeste.

**MME DAVID** remercie **M. BOURGOGNON** pour ces précisions.

**M. LE MAIRE** apporte les réponses suivantes aux interrogations de **MME DAVID**. Concernant le classement de la zone de l'Abbaye, **M. LE MAIRE** explique qu'il s'agit du seul secteur sur le territoire communautaire pouvant accueillir de l'agroalimentaire du fait des contraintes épuratoires qui y sont liées ; la station d'épuration de Montfort n'étant à ce jour utilisée qu'à 50% de sa capacité nominale. A propos de la bande de 15 mètres proposée aux riverains, **M. LE MAIRE** considère que l'exemple de Pleumeleuc n'est pas nécessairement révélateur de l'efficacité du dispositif qui dépend du type de nuisances subies. Concernant l'effort de densification, **M. LE MAIRE** confirme que les 8 communes de l'intercommunalité ont été sollicitées pour réduire les espaces à urbaniser. Pour la trame noire, **M. LE MAIRE** ne dispose pas d'information sur ce point. Au sujet du STECAL destiné à l'accueil des gens du voyage à Bédée, des difficultés opposent toujours le propriétaire de la parcelle à la ville de Bédée donc le projet n'avance pas. Concernant le pôle d'échange multimodal, **M. LE MAIRE** confirme qu'il est au moins prévu 25 logements/ha avec la création d'une ZAC.

Au sujet de l'équipement communautaire prévu sur l'emplacement réservé n°20, **M. LE MAIRE** indique ne pas connaître les projets de Montfort Communauté et souhaite que cette implantation soit réfléchie en bonne intelligence avec la Ville, dans l'intérêt collectif.

**MME HUET** rejoint la remarque de **MME DAVID** quant au manque de clarté et de précisions du document proposé par Montfort Communauté. **MME HUET** considère ainsi qu'elle ne dispose pas de d'informations suffisantes pour pouvoir de prononcer et s'abstiendra pour ce vote.

**Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 1 abstention (MME HUET) - Mmes CHAUVIN-SEMPEY, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION ne prennent pas part au vote - le Conseil Municipal :**

- **ÉMET** un avis favorable sur les propositions d'adaptations émises par Montfort Communauté pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la mairie et sera transmise à Monsieur le Président de Montfort Communauté.

### **SAS METHADIFF - AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AU LIEU-DIT «LAUNAY» SUR LA COMMUNE D'IFFENDIC**

**M. LE MAIRE** invite **MME LE PALLEC** à présenter ce sujet pour lequel l'avis du Conseil Municipal est sollicité pendant la durée de l'enquête publique se clôturant le 17 février 2021.

**MME LE PALLEC** présente la demande présentée par un regroupement de 11 exploitants pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Launay » sur la Commune d'Iffendic.

**MME LE PALLEC** explique que ce projet, situé près du Meu, générera l'apport régulier de matières entre les exploitations et le site de méthanisation. **MME LE PALLEC** ajoute que l'avis du Conseil Municipal est sollicité car l'exploitation envisage un épandage sur des terres en Montfort-sur-Meu.

**MME LE GUELLEC** considère que, bien que le procédé de méthanisation soit vertueux et qu'il soit soutenu par la Région, le projet ici présenté est surdimensionné.

**M. LE MAIRE** partage ce constat.

**MME DAVID** a également un avis très réservé sur ce projet et précise que la Région ralentit d'ailleurs son soutien à ce type d'installation. **MME DAVID** demande s'il s'agit du même projet qui n'avait pas reçu un accueil très favorable de la population iffendicoise il y a quelques temps.

**MME LE PALLEC** confirme qu'il s'agit bien du même projet.

**M. THIRION** demande à quel niveau se situe le réseau de gaz.

**MME LE PALLEC** répond qu'il se situe à quelques mètres, à proximité de la route.

**MME HUET** partage l'avis mitigé et s'inquiète de la taille de cette unité qui nécessitera, pour son bon fonctionnement, un apport en céréales conséquent. **MME HUET** craint une dérive vers une culture céréalière uniquement destinée à alimenter le digesteur.

**M. THIRION** demande si la question des vertus du projet s'est posée, considérant qu'une telle installation bien pensée peut-être respectueuse de son environnement.

**MME LE PALLEC** répond que les porteurs de ce projet sont des agriculteurs mais également des entrepreneurs qui voient probablement avec ce projet, l'opportunité de compléments de revenus non négligeables.

**M. LE MAIRE** conclut en précisant qu'il n'est pas opposé au principe de méthanisation mais à échelle plus raisonnable, sans opposer la culture alimentaire à la culture énergétique et en limitant les risques environnementaux.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **EMET** un avis défavorable sur le projet soumis à enregistrement, présenté par la SAS METHADIFF, concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Launay » sur la commune d'Iffendic.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 035-213501885-20210322-21\_16-DE

**MME DAVID** demande si la commune d'Iffendic s'est prononcée sur ce projet.

**M. LE MAIRE** répond qu'il ne connaît pas la date de la séance du conseil municipal d'Iffendic.

### **DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE 14 DÉCEMBRE 2020**

**M. LE MAIRE** annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 22 mars, probablement à 18h en cette même salle du Confluent

**La séance est levée à 21h03.**

**Vu et validé par le secrétaire de séance :  
Philippe DUFFÉ le 14/03/2021.**

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 035-213501885-20210322-21\_16-DE